

Bonjour,

Travaux :

Vous avez pu vous rendre compte que des travaux avaient lieu Place Monroë à Faulquemont. Vous m'avez demandé en quoi, ils consistaient.

Je me suis rendu sur le site de la mairie, il est écrit ceci : « *Du 17 mai au 14 juin 2021, travaux de branchements électriques au 2, Place Monroë. La chaussée sera rétrécie et la vitesse limitée à 30km/h. L'accès aux piétons, l'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits dans la zone du chantier* ».

Vous n'en saurez pas plus.

Moi non plus, et pourtant je suis membre de la commission « travaux ».

C'est cela la transparence pour ces élus.

Je vous rappelle qu'ils veulent faire passer le journal Initiatives de 3 numéros par an à un seul et qu'ils veulent supprimer le panneau défilant de la place du Marché.

Avec ces élus nous sommes tombés dans une période d'obscurantisme. Ça va durer encore 5 ans.

Lu dans la presse, hier 17/05/2021



Le président de cette association est l'adjoint au maire de Faulquemont, KOPPERS.

Deux vendredis de suite à prendre des permanences pour son association.

Dans le cadre de sa fonction d'adjoint au maire, payée 680,64€ par mois, il prend des permanences seulement sur rendez-vous.

Dans une de ses publications, mon colistier rappelait que les indemnités des élus « *étaient soumises à l'exercice effectif des fonctions : Le versement des indemnités de fonction des élus communaux est*

expressément subordonné à « l'exercice effectif » des fonctions d'adjoint. L'exercice effectif des fonctions d'adjoint (article L.2123-24 du CGCT) s'entend de l'exercice de délégations expresses du maire ».

Il me semble que l'on pourrait faire l'économie de son salaire, vous ne croyez pas ?

Vous ne le payez pas pour assurer les permanences de son association.

Lu dans la presse, 16/05/2021

Saint-Avoid Santé : une complémentaire bientôt possible pour tous les habitants

La Ville s'apprête à signer une convention avec l'association Actiom, l'objectif étant de permettre aux Naboriens qui le souhaitent de bénéficier d'une complémentaire santé et collective. Explications.

La municipalité s'apprête à signer un accord avec le dispositif baptisé **“Ma commune, ma santé”**, par le biais de l'association loi 1901 Actiom. *« Ce dispositif clé en main s'adresse aux communes qui souhaitent apporter une réponse durable, citoyenne et solidaire au travers d'une démarche d'action sociale »*, fait savoir Gaëtan Vecchio, 3e adjoint au maire en charge des questions de santé.

Le but ? Permettre à chaque administré de jouir d'une complémentaire santé, collective et mutualisée au plan national, le tout étant adapté aux besoins de chacun. *« Le centre communal d'action social (CCAS) de Saint-Avoid sera le porteur de cette action dans le cadre du plan de santé municipal »*, fait savoir l' élu.

En quoi ça consiste ?

Les personnes qui veulent adhérer auront le choix entre trois partenaires de complémentaires santé avec plusieurs niveaux de garantie pouvant répondre aux attentes de chacun. La convention vise également *« des solutions pour les actifs et les seniors sans limite d'âge à la souscription et des solutions modulables au sein d'une même famille, avec notamment la garantie obsèques »*.

Cette convention prévoit l'accès à une assurance santé avec des tarifs négociés, des services associés dans tous les domaines (assistance, téléconsultation...), mais aussi, à titre d'exemple, un dispositif d'alerte pour les personnes en perte d'autonomie ou des cotisations remboursées en cas d'hospitalisation.

Saint-Avoid aura lu notre programme car nous le proposons également lors de la campagne municipale avec la même chose pour le fuel, etc.

Nous ne serons pas fâchés si l'équipe municipale faulquinoise copiait notre programme, d'autant plus qu'ils ne se sont pas gênés lors de la campagne municipale. Ils avaient réussi à obtenir notre programme...